

Compte-rendu d'assemblée générale

association Franciliens.net

1 Métadonnées

L'assemblée générale de Franciliens.net se tient le 2 février 2022 à la Générale, 26/28 rue Mouton-Duvernet, 75014 Paris. 17 membres de l'association sont présents ou représentés, parmi lesquels 15 ont le droit de vote selon l'article 12 des statuts. 2 membres absents ont donné procuration.

Le quorum des deux tiers requis pour une assemblée générale extraordinaire n'est donc pas atteint, et l'association est réunie en assemblée générale ordinaire.

2 Rapport moral

2.1 Bilan de l'exercice

Nous nous retrouvons pour une AG qui se tient deux ans après la précédente : c'est assez exceptionnel pour prendre le temps d'en parler.

Un mois après notre précédente AG, la France a plongé dans la situation d'urgence sanitaire que nous connaissons, allégée, encore aujourd'hui.

S'en est suivie une longue période pendant laquelle se voir directement était impossible, ou déconseillé. La loi sur l'état d'urgence sanitaire a autorisé les associations à ne pas tenir d'assemblée générale (et c'est pour cela que cet exercice aura duré deux ans).

Notre association se nourrit beaucoup de l'énergie qui ressort des rencontres. Le plaisir de se voir, rire ensemble, discuter de nos buts et nos ambitions, nous donne bien souvent la force pour entreprendre, le soir ou en fin de semaine, les tâches qui permettent de continuer de faire fonctionner notre FAI préféré. Pendant deux ans nous n'avons presque pas pu nous rencontrer.

Notre association puise constamment dans les forces et le temps de ses adhérents pour continuer à agir, pour grandir, pour avancer. Pendant deux ans plusieurs membres ont été accaparés par d'autres soucis, leur quotidien chamboulé, leur santé fragilisée.

Notre association grandit par le plaisir de participer ensemble à un but qui nous dépasse et que nous poursuivons pour un objectif collectif. Et c'est précisément

cela qui était difficile pendant deux ans dans un contexte d'urgence.

2.1.1 Chiffres

Adhérents

date	nombre d'adhérents	dont à jour
28/01/2017	66	48
24/04/2018	84	50
14/01/2019	130	95
22/02/2020	153	122
04/02/2022	162	84

Il est positif de constater que toujours plus de personnes considèrent Franciliens.net comme porteur de valeurs auxquelles il est important d'adhérer. Plus de la moitié des adhérents le sont simplement pour soutenir l'association, et il est dommage que Franciliens.net, à défaut de pouvoir leur offrir un abonnement d'accès à Internet pertinent pour eux, ne puisse pas leur offrir des services pour être présent au quotidien.

Parmi les 78 adhérents, de nombreuses personnes ont certainement envie de renouveler leur adhésion et il serait judicieux de les contacter individuellement pour le leur proposer, tout comme le bureau le faisait les années précédentes.

Abonnements

année	abonnements VPN	abonnements xDSL
2019	38	18
2020	45	28
2022	43	20

Il est normal de voir les abonnements ADSL/VDSL décliner, car le réseau cuivre, qui sera détruit dans les quelques années à venir, n'est plus maintenu, et ses performances se dégradent pendant que l'offre fibre se développe. Afin de rester un Fournisseur d'Accès à Internet, Franciliens.net doit préparer la création de son offre fibre.

L'évolution des abonnements VPN a beaucoup été freinée parce que l'association a dû arrêter de proposer ce service pendant un certain temps : notre infrastructure était insuffisante pour proposer des débits corrects à tous les abonnés, nous risquions de vendre des abonnements sans les moyens d'assumer la charge correspondante. Nous aurions gagné plus d'argent, mais ce n'est pas là le but de l'association. Il est important de bien communiquer sur la réouverture des abonnements VPN et sur l'amélioration des performances.

2.2 Administration réseau et système

Regardons Franciliens.net comme un arbre : pendant plusieurs années nous nous sommes concentrés sur comment faire grandir nos branches (xDSL, VPN, projets Fibre et Wifi). Cependant, nous avons été forcés de constater en 2020 que notre tronc et nos racines n'étaient plus capables de nous porter. Nos serveurs étaient trois ordinateurs peu puissants à la base, avec quelques années de vie et des pannes régulières qui nous ont fait fonctionner pendant plusieurs mois sans redondance. En 2020 nous avons renforcé notre infrastructure et cela a été l'occasion de revoir nos sites d'hébergement. Quelques lenteurs ne nous ont pas encore permis de compléter ce plan, mais en 2022 nous devrions enfin être capable de positionner nos serveurs dans plusieurs datacenters (Equinix à Saint-Denis et TH2 à Paris) auprès de deux fournisseurs distincts (Absolight et Gitoyen), et de pouvoir ainsi ajuster notre fonctionnement selon les tarifs proposés. Aussi, Absolight a changé ses équipements et nous permet d'avoir des débits plus importants avec nos machines chez eux. L'infrastructure a eu son renouvellement le plus important depuis l'achat des premiers serveurs, et nous permet d'envisager notre évolution avec sérénité.

2.3 La Brique Internet

La Brique Internet permet de s'auto-héberger et d'agir comme une passerelle d'accès à un Internet neutre via un VPN. Elle inclut un mini-ordinateur, le système d'exploitation Debian GNU/Linux et les applications du projet YunoHost. L'association a fabriqué des boîtiers et travaille à l'amélioration de la documentation pour cette fabrication. Les bénévoles de Franciliens.net ont organisé des install-parties et des démonstrations dédiées à la Brique dans le cadre des PSL (Premier Samedi du Libre, à la Cité des Sciences de la Villette) et des TSL (Troisième Samedi du Libre, à Mantes-la-Jolie).

2.4 Services complémentaires

Nous avons déployé un service de DoH (DNS-over-HTTPS), et des volontaires sont en train de le tester depuis le début d'année. Il est prévu par la suite de l'ouvrir au grand public. Les personnes qui souhaitent participer à cette expérimentation, peuvent la rejoindre en configurant cette adresse dans leur navigateur : <https://doh.franciliens.net/>

Pourquoi le faire ? Car cela permet d'offrir une résolution DNS sécurisée et non censurée à tous nos adhérents qui ne sont pas nos abonnés. Depuis son téléphone, depuis un ordinateur à usage professionnel, chacun et chacune peut désormais paramétrer ces DNS afin de ne pas divulguer à son employeur ou à son opérateur mobile les sites qu'il ou elle visite.

2.5 Activités, événements et communication

Bien que les activités physiques aient été fortement réduite avec le COVID, l'association a organisé ou participé à diverses activités internes et inter-associatives.

- 8 réunions mensuelles en 2020 (après l'AG), 4 en 2021
- 1 réunion thématique sur Franciliens.net, ses buts en Janvier 2021
- 4 Premiers Samedi du Libre (PSL) à la Cité des Sciences Paris <https://premier-samedi.org/>

Par ailleurs, l'association a communiqué tout au long de l'année sur différents canaux (blog, fédiverse, XMPP, IRC, listes de diffusion).

Nous avons acheté le droit de projeter *La Bataille du libre* trois fois (les droits de projection ont déjà été réglés au réalisateur, Philippe Borrel).

2.6 Actions contentieuses

Pour garantir certains droits, Franciliens.net « fabrique de l'Internet ». Et parfois, pour défendre l'Internet auquel nous croyons et les droits qui lui sont liés, elle participe à des actions contentieuses, en demandant à la justice de se prononcer sur des sujets qui nous paraissent importants.

2.6.1 Contentieux administratif contre le Loiret

Qui : Franciliens.net contre le département du Loiret et SFR (par le biais de sa filiale locale gérant le RIP)

Statut : contentieux ouvert, en attente d'audience et de jugement devant le tribunal administratif du Loiret.

Ce contentieux est initié dans le cadre des actions menées par le Groupe FTTH de FFDN. Afin de permettre à tous les FAI de bénéficier d'offres activées dans les RIP, il a été décidé d'attaquer en justice un RIP qui ne respecte pas ses obligations légales. Le Groupe FTTH a demandé à Franciliens.net de le faire avec le RIP du Loiret. Dans le cadre de ce contentieux, Franciliens.net agit sur mandat de FFDN, par le biais du groupe FTTH, avec le soutien du groupe, pour les droits de tous les FAI français.

Si nous gagnons : le Loiret doit abroger le catalogue des offres du RIP du Loiret et en proposer un comportant une offre activée. Cela servira de précédent juridique pour exiger (par voie amiable ou contentieuse) la même chose dans tout autre RIP. Pour nous et pour tout autre FAI en France, membre de FFDN ou pas.

Si le tribunal nous donne tort, nous pourrions être condamnés à des frais de justice, dont le montant est à la libre appréciation du juge. FFDN et Franciliens.net ont signé une convention dans laquelle la fédération s'est engagée à prendre à sa charge la totalité des frais. FFDN ne disposant pas de trésorerie, ni de compte

bancaire, les frais seraient alors répartis entre ses FAI membres (cette décision est l'objet d'une résolution votée en AG FFDN en 2018). Franciliens.net serait donc probablement mis à contribution, partiellement, mais pas pour la totalité des sommes éventuelles.

Après le jugement du tribunal, nous aurons la possibilité de faire appel (tout comme les autres parties). Le contentieux se poursuivrait alors devant les juridictions administratives compétentes (cour administrative d'appel, Conseil d'État).

2.6.2 Contentieux Hadopi

Qui : La Quadrature du Net, Franciliens.net, FFDN et FDN contre la France

Statut : contentieux ouvert, en attente d'audience et puis de jugement à la Cour de Justice de l'Union Européenne, avant de revenir devant le Conseil d'État.

Ce contentieux est mené par LQDN pour les parties LQDN, Franciliens.net, FFDN et FDN. Nous avons demandé au Premier Ministre d'abroger Hadopi. Il nous a ignorés, ce qui était prévu : il s'agit d'un acte administratif de refus implicite, et nous l'avons attaqué son refus implicite devant le Conseil d'État. Devant le Conseil d'État nous avons levé une Question Prioritaire de Constitutionnalité : avant de juger du bien fondé du refus, jugeons de la constitutionnalité de la mesure discutée. Nous avons porté la QPC devant le Conseil Constitutionnel, qui nous a donné partiellement raison, mais malheureusement pas sur la partie la plus importante.

Qu'avons-nous gagné ? Auparavant Hadopi avait le droit de demander n'importe quelle information à un FAI concernant un abonné. À présent, elle ne peut plus demander que les données d'identification, nécessaire pour lui notifier un avertissement et enclencher des poursuites éventuelles.

Après avoir été jugé par le Conseil Constitutionnel, le contentieux est revenu devant le Conseil d'État, où le Rapporteur Public a demandé à ce que pour le juger, des questions soient adressées à la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE). L'avis du rapporteur a été suivi (comme c'est le plus souvent le cas) et Franciliens.net sera donc devant la plus haute juridiction de l'Union Européenne pour lutter contre Hadopi. Les questions transmises ont été formulées par le Rapporteur Public, et dans ce cas le rôle a été pris par une personne qui dans d'autres affaires s'est montrée très défavorable aux sujets qui nous sont proches. Les questions sont donc orientées, mais nous ferons de notre mieux pour remporter cette manche.

2.6.3 Contentieux Données de connexion (34-1 CPCE)

Qui : La Quadrature du Net, Franciliens.net

Statut : contentieux ouvert, en attente d'audience et puis de jugement au Conseil Constitutionnel

L'article 34-1 du Code de Postes et des Communications Électroniques indique que les opérateurs de communications électroniques doivent anonymiser et supprimer les données de connexion, avant d'affaiblir ce principe par une longue liste d'exceptions : ces données doivent en fait être conservées longtemps, sans les modifier, et peuvent être ensuite demandées pour une foule de motifs (sécurité nationale, terrorisme, criminalité, Hadopi...).

Dans le cadre d'un contentieux, une Question Prioritaire de Constitutionnalité a été transmise au Conseil Constitutionnel pour demander l'abrogation de ces exceptions pour les opérateurs de communications électroniques. La Quadrature du Net a décidé d'intervenir, et a proposé à Franciliens.net de se joindre à cette action. Les délais étant courts (proposition le 30 décembre, échéance au 3 Janvier), le Président a pris seul (comme les statuts l'y autorisent) l'initiative de répondre positivement à cette proposition. Cette décision était notamment justifiée par l'impossibilité pour l'association d'être sanctionnée à l'issue de cette action.

Nous avons déposé un mémoire, notre intervention a été acceptée, nous pouvons rendre des écritures complémentaires jusqu'au 18 janvier. Nous serons représentés par Alexis Fitzjean Ó Cobhthaig, membre de Franciliens.net.

2.6.4 Contentieux LPM 2019

Qui : La Quadrature du Net, Franciliens.net, FFDN

Statut : contentieux terminé.

La loi de programmation militaire 2019-2025 a introduit de nouvelles disposition qui touchent au domaine des FAI. Cette loi donne aux FAI le droit de pratiquer le Deep Packet Inspection (DPI) et écouter leur trafic Internet, en avançant comme justification des motifs de sécurité informatique. Les opérateurs commerciaux le font avec joie, pour le vendre comme un service payant. Et l'État autorise volontiers ces pratiques, car il s'arroge par la même occasion le droit de se servir de leurs outils quand il le souhaite, par le biais de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

Et si jamais un FAI est trop fainéant pour le faire, l'ANSSI a le droit de le faire elle-même. Mais faire quoi, précisément ? Regarder les paquets qui passent et les analyser, « jusqu'aux pièces jointes des mails » (d'après les déclarations de Guillaume Poupard, directeur de l'ANSSI).

Nous avons attaqué la mesure, mais le Conseil d'État a suivi son rapporteur qui considère qu'il n'y a rien de mal à se mettre à regarder les mails de tout le monde, sans que l'autorité le faisant puisse être sanctionnée, avec des justifications possibles excessivement larges, et qu'il n'y a pas de mal à ce que la vie privée des gens soit piétinée de la sorte sans que jamais ils ne le sachent et qu'ils puissent donc s'y opposer.

2.6.5 Bilan des actions contentieuses

Franciliens.net est le FAI de France le plus actif dans des actions contentieuses, au bénéfice de toutes et tous les citoyens. Cette activité serait impossible sans la volonté de La Quadrature du Net de nous associer à ses actions. La suite des activités dans le domaine dépend du prochain bureau qui devra, s'il souhaite poursuivre ces actions, créer un rapport de confiance avec le groupe contentieux de La Quadrature du Net, dans un rapport où Franciliens.net serait un allié pour des sujets qui nous unissent.

2.7 Partenaires

Il est important de rappeler que Franciliens.net fait partie d'autres structures.

2.7.1 FFDN

Franciliens.net est membre fondateur de la Fédération FDN. Elle a comme mission de prendre en charge les sujets communs aux FAI associatifs qui en sont membre afin de porter leur voix (auprès des institutions et des médias), conjuguer les efforts afin de plus efficacement partager les connaissances, et faire évoluer le cadre des FAI associatifs de la manière appropriée. Créée exprès sans compte bancaire, la Fédération n'a pas vocation à devenir un fournisseur des FAI membres, ou à les rendre dépendants d'elle. Elle n'est pas une entité hiérarchiquement supérieure aux FAIs, mais un outil à leur service. La dynamique collective et politique de la fédération est actuellement moindre par rapport à ce qu'elle a pu être par le passé.

2.7.2 Gitoyen

Opérateur réseau associatif dont nous faisons partie. Sera notre fournisseur d'hébergement, d'adresses IPv4 et IPv6 et de numéro d'AS.

2.7.3 SCANI

SCANI (Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise) est une SCIC, dont nous avons acheté des parts de capital, et qui fournit un bloc d'adresses IPv6 à Franciliens.net en qualité de LIR. Elle vient d'obtenir une collecte Fibre par l'opérateur KOSC, livrée à TH2. Nous devrions explorer la possibilité d'une offre marque blanche avec eux.

2.8 Conclusion

Fondé le 10 Octobre 2010, Franciliens.net aura en 2022 douze ans d'existence! Son existence, ses adhérentes, son offre de services sont déjà un succès. Construite par des dons (de serveurs) et par des cadeaux (Absolight nous a offert des milliers d'euros en hébergement et bande passante), notre association est maintenant capable de financer l'achat de ses machines, et de payer pour ses services.

Nous pouvons et devons féliciter tous ceux qui l'ont permis, mais il est aussi important de réfléchir à ce que nous voulons pour son futur. Quel est le rôle de Franciliens.net à l'avenir ? Voulons-nous être un FAI qui a un véritable rôle pour les habitants d'Île-de-France, qui pourrait être un interlocuteur des élus locaux, des conseils généraux, du département et même des parlementaires ? Ou bien une association de bricoleurs, une curiosité, qui reste bidouiller dans son coin ? Ceci pourrait être un programme possible. Cependant, ce n'est pas le choix fait par Franciliens.net jusque là, au fil des AG et des décisions des bureaux.

Voulons-nous être le Fournisseur d'Accès à Internet de plus en plus de citoyens, garantir leur droits et participer ainsi à leur émancipation ? Ou bien dans l'assiette des Télécoms nous nous voyons comme la petite feuille de salade à côté des 3 kilos d'entrecôte des gros FAI commerciaux, l'exception à un système et donc sa justification aussi ?

Il est important de savoir quels sont nos buts, car une association entièrement bénévole dépend de l'élan de construire quelque chose pour continuer à exister. C'est sans vision pour l'avenir qu'en 1997 l'AG de FDN a discuté de la dissolution, avant que Benjamin Bayart n'en devienne le président. C'est sans savoir ce qu'ils voulaient faire, avec l'impression de vivoter et de ne pas avoir de but, que les membres de LDN, FAI de Lorraine, ayant des fonds, des abonnés et des services actifs, ont pourtant voté sa dissolution en l'été 2021. C'est comme ça que meurt un FAI citoyen.

Un instant pour réfléchir aussi à la particularité de Franciliens.net : il s'agit à la fois d'une entité qui pratique une activité commerciale (échange de biens et services contre devise ou biens ou services) et qui défend des principes d'intérêt général (neutralité du Net, vie privée. . .). Le choix de la structure associative s'est imposé à cause de la source d'inspiration, FDN : en quelque sorte Franciliens.net dans son choix statutaire est vieille de 30 ans. Or, la forme associative est utile car elle permet une structure administrativement légère, l'absence de salariés permet de se focaliser sur ce qui est important et pas sur ce qui rapporte et permet de ne pas faire couler le bateau. Cependant est-ce qu'aujourd'hui le développement de l'économie sociale et solidaire ne nous a pas donné d'autres outils plus efficaces pour atteindre les objectifs de Franciliens.net ? Membre fondateur de Franciliens.net, dans l'Yonne Bruno Spiquel a trouvé que la réponse la plus adaptée était la création d'une SCIC, et c'est la preuve que l'on peut être FAI citoyen même sans être une association. C'est une question qu'une future AG pourrait vouloir se poser.

En attendant : en Janvier 2021 nous avons tenu une réunion thématique pour réfléchir à ces sujets : la conclusion des participants était que Franciliens.net a vocation à être un véritable FAI, dont l'offre est destinée à tout public (pas que les geeks), dont les services n'ont pas à rougir face aux FAI commerciaux, par tout canal (xDSL – le passé, fibre optique, et mobile).

2.9 Vote d'approbation de l'AG

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

3 Rapport financier

3.1 Bilan de l'exercice 2020

Le trésorier et le trésorier-adjoint présentent un bilan de trésorerie représentant les dépenses et les recettes réellement effectuées.

Ce bilan est établi pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Total des dépenses	16 462,86 €
Total des recettes	18 728,44 €
Factures payées	18 412,44 €
Factures impayées	316,00 € ¹

3.1.1 Dépenses

Les dépenses estimées pour 2020, présentées lors de l'assemblée générale, sont les suivantes :

FDN	10 735,61 €
Absolight	2 232,00 €
Scani bloc IPv6 (annuel)	60,00 €
Gitoyen (annuel)	447,00 €
Crédit coopératif	120,65 €
Assurance multirisque	117,57 €
OVH support téléphonique	4,66 €
Remboursement BattleMesh	514,85 €
Nouveaux serveurs	2 230,52 €

3.1.2 Recettes

Les recettes estimées pour 2020, présentées lors de l'assemblée générale, sont les suivantes :

Cotisations et frais d'adhésion	1 815,00 €
Abonnement ADSL	12 515,63 €
Abonnement VPN	3 937,83 €
Crédit coopératif	0,46 €

¹soit 1,69 % de la facturation émise.

Commandes groupées Briques	143,52 €
----------------------------	----------

3.1.3 Résultat

L'excédent est donc de + 1 949,58 €. Le solde du compte au 31/12/2020 est de 19 531,78 €.

3.1.4 Analyse

Les cotisations représentent la première source de revenus de l'association (1 815 €), vient ensuite les revenus issus des abonnements VPN (1 705,83 €), puis ceux des abonnements l'xDL (1 348,02 €). L'association a investi dans deux serveurs 1U, il s'agit de matériel reconditionné.

Il faut noter qu'avec les nouveaux frais d'hébergement des deux nouveaux serveurs 1U, les revenus issus du VPN vont avoir tendance à baisser pour les prochaines années.

Noter que des dépenses suivantes sont en attente :

- Potentiel frais judiciaires en cas d'échec d'un contentieux

3.2 Bilan de l'exercice 2021

Le trésorier et le trésorier-adjoint présentent un bilan de trésorerie représentant les dépenses et les recettes réellement effectuées. Ce bilan est établi pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Total des dépenses	12 351,61 €
Total des recettes	15 292,01 €
Factures payées	14 289,01 €
Factures impayées	1 003,00 € ²

3.2.1 Dépenses

Les dépenses estimées pour 2021, présentées lors de l'assemblée générale, sont les suivantes :

FDN	7 327,25 €
Absolight	3 600,00 €
Scani bloc IPv6 (annuel)	60,00 €
Gitoyen (annuel)	735,00 €
Crédit coopératif	201,43 €

²soit 6,56 % de la facturation émise.

Assurance multirisque	113,65 €
OVH support téléphonique	14,28 €
Droits de diffusion de <i>La Bataille du libre</i>	300,00 €

3.2.2 Recettes

Les recettes estimées pour 2021, présentées lors de l'assemblée générale, sont les suivantes :

Cotisations et frais d'adhésion	1 245,00 €
Abonnement ADSL	9 143,92 €
Abonnement VPN	3 563,52 €
Don	103,00 €
Trop perçus	233,57 €

3.2.3 Résultat

L'excédent est donc de + 1 937,40 €. Le solde du compte au 31/12/2021 est de 17 688,58 €.

3.2.4 Analyse

Les cotisations représentent la première source de revenus de l'association (1 245,00 €), vient ensuite les revenus issus des abonnements xDSL (1 096,67 €), puis ceux des abonnements VPN (107,52 €). L'association a fourni environ 40 abonnements VPN en 2021, ce nombre d'abonnements permet d'être à l'équilibre sur ce service avec les nouveaux serveurs.

Noter que des dépenses suivantes sont en attente :

- Potentiel frais judiciaires en cas d'échec d'un contentieux

3.3 Vote d'approbation de l'AG

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

4 Résolutions mises au vote

L'assemblée générale est le moment de la vie de l'association auquel le plus de personnes participent. Ce n'est pas uniquement pour voter le bilan moral, le bilan financier et le nouveau bureau. Ce moment est aussi le plus légitime pour définir les actions à venir de l'association, en fonction de sa politique.

Prenons ensemble le temps de voter les résolutions qui vont définir notre futur.

4.1 Changement de banque

Le bureau porte à la connaissance de l'assemblée générale les difficultés importantes et persistantes rencontrées dans les interactions avec la banque actuelle de Franciliens.net (le Crédit Coopératif). Ces difficultés sont de nature à entraver le bon fonctionnement de l'association, et justifient donc un changement de banque.

La résolution suivante est soumise au vote : *l'assemblée générale donne mandat au bureau de rechercher une banque à même de satisfaire les besoins de l'association, et, le cas échéant, d'y transférer ses comptes.*

Résultats du vote : par 16 voix pour, 1 absence, 0 voix contre, la résolution est adoptée.

4.2 Désignation de membres d'honneur

Selon l'article 4 des statuts de Franciliens.net :

Sont membres d'honneur ceux qui ont été désignés comme tels par une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire sur proposition du Bureau en raison des services éminents qu'ils ont rendus à l'association. Ils sont dispensés de cotisations.

Aujourd'hui Franciliens.net ne compte pas de membres d'honneur.

4.2.1 Membres fondateurs

Il est proposé de nommer membres d'honneur les personnes qui, ayant participé à la fondation de l'association il y a plus de dix ans et qui adhèrent encore aujourd'hui à son projet.

Ces membres ont permis que Franciliens.net soit aujourd'hui le FAI local et citoyen d'Île-de-France, sans leur travail cette association de 162 membres n'existerait pas, nous ne réunirions pas en assemblée générale et nous ne pourrions pas tracer le chemin des dix ans à venir de Franciliens.net.

Les personnes désignées dans ce vote sont celles dont le bureau actuel sait qu'elles furent des membres fondateurs. D'autres personnes ayant été omises pourront accéder à la même reconnaissance, sous réserve de confirmation de la part des membres fondateurs.

La résolution suivante est soumise au vote : *Gil André, Pierre Crémault, Frédéric Perrod et Bruno Spiquel se voient proposer le statut de membres d'honneur. S'ils l'acceptent, ils seront dispensés de cotisation ; ils pourront, s'ils le souhaitent, faire des dons à l'association (par exemple d'un montant équivalent à la cotisation).*

Résultats du vote : par 8 voix pour, 8 abstentions, et 1 voix contre, la résolution est adoptée.

4.2.2 Membres historiques du bureau

Pendant plusieurs années deux membres de Franciliens.net, Adrien Nader et Guillaume Andrieu, ont assuré le rôle de secrétaire. Ils ont été indispensables pour assurer la survie de l'association, son fonctionnement administratif, entretenir la dynamique de participation. Par leur engagement sur une durée de temps particulièrement longue, ils ont été le maillon fondamental de la chaîne de transmission de l'association entre plusieurs générations de bénévoles. Par son action pendant plusieurs années dans l'association Franciliens.net en tant que trésorier, et par sa contribution déterminante au projet YunoHost en tant que designer, Théodore Faure a assuré un rôle tout aussi crucial.

Guillaume Andrieu ayant préventivement déclaré décliner le statut de membre d'honneur, la résolution suivante est mise au vote : *Adrien Nader se voit proposer le statut de membre d'honneur. S'il l'accepte, il sera dispensé de cotisation ; il pourra, s'il le souhaite, faire des dons à l'association (par exemple d'un montant équivalent à la cotisation). Théodore Faure se voit proposer le statut de membre d'honneur, sous réserve de son vœu de renouveler son adhésion.*

Résultats du vote : par 6 voix pour, 10 abstentions, et 1 voix contre, la résolution est adoptée.

4.3 Clôture de groupes de travail

Pendant les dernières années, nous avons eu beaucoup de projets, certains ne sont plus d'actualité, certains n'ont pas abouti. Il est temps d'en prendre acte et de fermer les groupes de travail et leurs listes.

La résolution suivante est mise au vote : *les groupes de travail énumérés ci-après sont dissous, et les listes de diffusion correspondantes seront fermées ou vidées de leurs membres présents.*

Groupes de travail concernés :

- battlemeshv12
- wg_6b
- wg_ag_organisation
- wg_battlemesh_2019
- wg_debitex
- wg_fibre
- wg_hotspot_stdenis
- wg_ktanet
- wg_lir
- wg_logo
- wg_wifi_sainte_marthe

Résultats du vote : par 16 voix pour, 1 abstention, et 0 voix contre, la résolution est adoptée.

4.4 Abandon de factures

Aujourd'hui 5 factures datant de 2016 encombrant encore notre comptabilité : régulièrement quelqu'un essaie de recontacter les anciens membres pour discuter du sujet avec eux (il est possible qu'elles aient été réglées mais que nous n'ayons pas transcrit le paiement). Elles représentent un poids et une charge de travail sans mesure avec les chances de recouvrir les fonds (si nous devons les recouvrir), pour un montant de 160€. Sans cela, aucun autre impayé en 2017, ni en 2018, 2019.

La résolution suivante est mise au vote : *les cinq factures de 2016 encore impayées aujourd'hui sont classées comme abandonnées.*

Résultats du vote : par 16 voix pour, 1 abstention, et 0 voix contre, la résolution est adoptée.

4.5 Développement des services

4.5.1 Organisation des contrats pour les offres fibre

En 2020 l'AG a donné mandat au bureau de définir de quelle manière structurer nos offres fibre : devons-nous créer une autre structure, nous associer à d'autres FAI, comment la gouverner ? Un groupe a été créé pour porter ce travail, mais pour les raisons de la contingence actuelle, il n'a pas fait de grands progrès. Mais pas seulement parce que se réunir était impossible. Une autre raison plus importante émerge de cette impasse : nous devons réfléchir à un besoin qui n'était pas présent, et cela n'est pas possible.

En effet nous voyons dans la Fédération différents FAI s'organiser pour une offre fibre, et aucun ne le fait en proposant une organisation commune et partagée : Ilico, Aquilenet, FDN, SCANI, toutes ces structures ont annoncé un jour avoir mis en place leur services et (les plus ouvertes) qu'il était possible de venir leur parler pour partager l'outil.

Et les structures qui souhaitent partager des outils comme des collectes Fibre ne sont pas au degré de maturité suffisant pour porter ce projet, n'ont pas les bénévoles nécessaires (bus factor trop bas), n'ont pas la trésorerie pour (ouvrir une porte de collecte peut coûter facilement 5000€ juste pour commencer), ne savent pas ce qu'est qu'être un FAI, avoir des IPs, des serveurs, gérer la facturation pour une centaine de personnes : ils peuvent être des compagnons de chemin, mais pas des partenaires.

Le constat s'impose : Franciliens.net a voulu réfléchir à comment construire un outil de partage des collectes Fibre, mais les acteurs ayant la volonté et la capacité de s'inscrire dans cette dynamique sont aujourd'hui absents. La solution ? Franciliens.net peut commencer son travail en son nom, et si le contexte venait à changer, transférer les collectes à une nouvelle structure éventuelle. Il suffira de veiller à amender les contrats de collecte fibre pour prévoir pour Franciliens.net la possibilité de les céder à des entités qu'elle viendrait à créer.

La résolution suivante est mise au vote : *compte tenu du contexte constaté, l'AG décide que les éventuels contrats afférents à la création d'offres FTTH seront ouverts par Franciliens.net en son nom propre, en prenant soin de permettre dans le futur le transfert de ceux-ci à d'autres entités dont elle ferait partie.*

Résultats du vote : par 16 voix pour, 1 abstention, et 0 voix contre, la résolution est adoptée.

4.5.2 Développement des offres pour les associations et entreprises

Avec les offres auxquelles nous pouvons avoir accès, nous sommes aujourd'hui incapables de fournir une offre fibre qui soit compétitive en termes de prix et de services (sans téléphone ni télévision) pour le grand public. Cela nous prendra encore beaucoup de temps, de travail et d'argent, et nous n'avons aucun des trois.

Une catégorie de clients existe, cependant, qui pourrait être intéressée à ce que nous pouvons fournir aujourd'hui. Une catégorie qui aurait des raisons de préférer un FAI sans but lucratif, engagé pour les droits des citoyennes et pour les libertés : les associations et certaines entreprises.

Pourquoi Wikimedia France n'est-elle pas une abonnée de Franciliens.net ? Et Reporterre ? Et Oxfam, Greenpeace, Amnesty International, Bastamag (qui a publié un article qui parlait de Franciliens.net en 2013 !), vert.eco, et les magasins Biocoop ? Avocats, notaires, toute sorte de professionnels (entreprise individuelle, SASU, SCOP, SCIC, ou autres, sans limitations liées aux statuts) : la liste est longue, et elle inclut tous les professionnels qui seraient sensibles à nos buts. D'autant plus que cela aurait du sens pour nos buts dans le court (nous serions au service de structures qui poursuivent des buts proches des nôtres) et dans le moyen terme (nous aurions plus d'expérience, de ressources et de finances pour avancer vers une offre plus grand public).

Pour trois raisons :

1. Parce que nous n'avons jamais essayé de leur faire savoir que nous existions : facile à résoudre
2. Parce que nous n'avons pas d'offre appropriée : moins facile, mais possible à résoudre (en ouvrant des lignes auprès de Ielo-Liazo, de KOSC via SCANI si nécessaire...)
3. Parce que ces structures ont un besoin critique d'Internet, et qu'elles ne peuvent pas attendre qu'un bénévole soit disponible pour traiter leur demande de support éventuelle. Cela peut être résolu en créant une ligne de support dédiée que nous pourrions sous-traiter à des professionnels de confiance (de Easter Eggs à Coopaname) avec une facturation adaptée à nos capacités (au ticket, par exemple).

La résolution suivante est mise au vote : *l'AG demande au bureau de procéder à mettre en place les éléments nécessaires pour proposer une offre fibre appropriée pour les professionnels.*

Résultats du vote : par 15 voix pour, 1 abstention, et 0 voix contre³, la résolution est adoptée.

4.5.3 Élection du bureau

L'assemblée générale constate l'heure avancée de la journée et le nombre substantiel de résolutions restant à examiner, et décide en conséquence de procéder à l'élection du bureau.

7 adhérents se présentent pour former le bureau de l'exercice à venir, dont Hugo P. au poste de président et Gabriel G. au poste de trésorier.

nom	voix pour	abstentions	voix contre	fonction
Hugo P.	15			président
Édouard L.	9	4	1	
Dara L.	15			
Marc M.	15			
Gabriel B.	15			trésorier
David N.	15			
Eudes T.	14	1		

Il est convenu que les fonctions des membres du bureau nouvellement élu n'ayant pas annoncé leur candidature à un poste particulier seront déterminées lors de la première réunion du bureau.

4.5.4 Offre d'accès à Internet mobile

À vouloir être méchants, nous pourrions nous demander si Franciliens.net est dans la bonne décennie : un FAI proposant uniquement de l'ADSL, à l'ère de la fibre et du mobile ? En effet les usages d'Internet via accès mobile ne peuvent pas aujourd'hui être ignorés : car ils majoritaires d'après l'ARCEP, mais aussi car c'est dans l'Internet mobile que les droits des citoyens sont les plus en danger. Interception et modification à la volée ? SFR l'a fait, "pour optimiser le trafic". Prendre les données de localisation et les passer au gouvernement ? Orange l'a fait, "pour lutter contre la pandémie".

Quel est le choix pour les utilisatrices aujourd'hui ? Les FAI commerciaux, les MVNO qui revendent la même soupe que les FAI commerciaux en moins cher et... le MVNO qui revend la même soupe que les FAI commerciaux en plus cher, en disant qu'ils veulent "décarbonner les télécoms", qui ne s'intéressent pas aux droits des utilisateurs, mais qu'ils veulent traquer leur mobiles pour primer ceux qui les gardent le plus longtemps. Que ce soit pour toucher tous les publics, pour fournir une offre pertinente aux personnes n'ayant pas encore

³l'AG ayant duré jusqu'à une heure relativement tardive, certains participants ont dû prendre congé sans s'être exprimé sur toutes les résolutions proposées.

la fibre et pas une bonne ADSL, ou pour protéger les droits, il y a une raison pour développer une proposition d'accès à Internet Mobile, devenir un MNVO, en laissant la partie SMS et téléphonie à notre fournisseur (Orange, TEI...), en imposant nos conditions sur la retention de données, et en prenant en charge le trafic internet.

La résolution suivante est mise au vote : *l'AG charge le bureau de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour parvenir à proposer un service d'accès à Internet mobile.*

Résultats du vote : par 10 voix pour, 3 abstentions, et 0 voix contre, la résolution est adoptée.

4.6 Contribution aux actions contentieuses

Franciliens.net peut faire tant d'actions contentieuses grâce à l'équipe de La Quadrature du Net qui choisit très généreusement de nous associer à leur travail lorsque celui-ci a du sens pour nous. Sans cette collaboration, afin de mener ces actions importantes pour l'association, Franciliens.net devrait dépenser de grandes sommes, aujourd'hui incompatibles avec nos ressources (20000€ est un bon ordre de grandeur).

Afin de remercier La Quadrature du Net de cette collaboration positive, il est proposé de participer en toute petite partie aux frais que ces contentieux représentent pour celle-ci.

La résolution suivante est mise au vote : *l'association fait don de 1000€ à La Quadrature du Net, sans aucune contrepartie, en reconnaissance de l'aide qu'elle a apporté à Franciliens.net dans l'accomplissement de ses buts statutaires par le biais des actions contentieuses communes.*

Résultats du vote : par 13 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre, la résolution est adoptée.

La résolution suivante est mise au vote : *l'assemblée générale donne mandat irrevocable à Alexis Fitzjean Ó Cobhthaigh pour représenter l'association dans toutes les procédures contentieuses en cours devant toutes les instances nationales et internationales et leurs recours éventuels. Ce dernier pourra, s'il le souhaite, désigner une autre personne pour le remplacer. Il pourra librement décider de la stratégie contentieuse de ces procédures, hormis lorsque celle-ci entraînerait directement des risques financiers pour l'association. Dans ce cas il demandera l'approbation du bureau.*

Résultats du vote : par 13 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre, la résolution est adoptée.

4.7 Action pour l'environnement

Franciliens.net est un Fournisseur d'Accès à Internet citoyen. Bien qu'engagé pour un certain nombre d'enjeux sociaux, son rôle reste celui de FAI, convaincu que Internet peut être est un outil pourvoyeur de droits et de progrès. Cela ne peut cependant pas advenir si l'humanité venait à être mise en péril par la crise climatique.

D'après les lobby de Orange, SFR et Bouygues, les réseaux télécoms représenteraient 0,4% de l'empreinte carbone en France. Et ils s'engageraient à la neutralité carbone d'ici 2040 de manière plutôt opaque.

FAI citoyen, Franciliens.net peut agir pour la protection de l'environnement, tout comme il agit pour les libertés et les droits de chacune.

Forêt Protect, une société dont la démarche est la valorisation du patrimoine naturel commun pour sa préservation, offre un moyen d'agir pour cela. Comment ? En achetant des forêts plus chères que le prix du marché : pour éviter qu'elles soient coupées pour faire des granulés pour poêle ou pour éviter qu'elles soient construites. Et ensuite mettre en place des garanties juridiques assurant qu'elles seront préservées sur trois générations.

Quelle garanties juridiques ? Le contrat Obligation Réelle Environnementale. Cet outil juridique, qui lie trois partie devant le notaire, servira à Forêt Protect pour mettre en place des obligations de ne pas couper les arbres de la forêt sur 99 ans. Chaque arbre est enregistré auprès de l'état, géolocalisé, et identifié par une plaque.

Forêt Protect a acheté 25ha de forêt dans une zone côtière à haute pression foncière et veut y protéger 5000 arbres, et l'écosystème dont ils participent. Franciliens.net peut participer à cette action en donnant à Forêt Protect les fonds pour l'achat des plaques d'identification des arbres. Chaque plaque coûte 5€.

Il est proposé que Franciliens.net fasse don à Forêt Protect SAS d'une certaine somme, sous condition que celle-ci réalise des contrats ORE pour la préservation d'arbres sur une durée de 99 ans. Le montant maximum de cette somme sera déterminé par le vote de l'assemblée générale. Forêt Protect s'engagerait à fournir les preuves de la création du nombre de contrats ORE indiqués, ou à convenir avec le bureau d'actions de protections de l'environnement analogues.

Trois plafonds de don sont soumis au vote.

plafond	nombre d'arbres protégés	voix pour	abstentions	voix contre
500€	100	4	5	3
1000€	200	0	6	7
1500€	300	néant	néant	néant

Devant les résultats du second vote, l'assemblée estime inutile le vote pour un plafond plus élevé.

L'assemblée générale adopte la résolution pour un don maximum de 500€.

4.7.1 Service de DNS antipub

Franciliens.net dispose de ses propres résolveurs DNS (l'outil pour traduire l'adresse `bonnesrecettes.fr` en ce qu'il faut aux ordinateurs pour ouvrir la page). C'est nécessaire et c'est bien. Nous ne pouvons cependant pas ignorer qu'une partie d'Internet est infestée par la publicité. Il existe beaucoup de raisons pour choisir de la bloquer, et on peut le faire sur son propre appareil (données personnelles, vitesse, bande passante, consommation) : sur l'ordinateur, sur le téléphone (mais pas forcément sur tous les téléphone, pas toutes les applications...). Il serait plus efficace de bloquer ces demandes au niveau du DNS. Certains le font (avec le projet Pi Hole par exemple), mais tous n'ont pas les connaissances nécessaires pour mettre en place ça comme solution personnelle. Et Franciliens.net est un FAI qui ne veut pas s'adresser qu'aux geeks. Cela aurait du sens que Franciliens.net puisse proposer un service de DNS antipub en sus de ce qu'il propose actuellement : chacun serait à même de choisir librement si passer sur du DNS antipub (avec les risques de faux positifs que cela comporte).

La résolution suivante est mise au vote : *l'AG demande la mise en place d'un service DNS antipub, à destination des adhérentes et adhérents qui souhaiteraient l'adopter sans qu'il leur soit jamais imposé.*

Résultats du vote : par 11 voix pour, 2 abstentions, et 0 voix contre, la résolution est adoptée.

4.7.2 Service de mail

L'Internet idéal est celui dans lequel chacune autohéberge tout, sur sa brique internet ou autre machine qu'elle gèrerait directement. Mais tout le monde n'est pas prêt pour ça : peut-être qu'il ne le sera jamais, ou peut-être qu'il lui faut une étape intermédiaire. En attendant trop de personnes utilisent des services auprès de gros : GMail, Free, Orange, laposte.net... la liste des domaines fréquents est trop courte, et elle contribue à refermer jour par jour ce protocole fédéré autour d'une poignée d'acteurs, en rendant demain encore plus difficile l'autohébergement. Il existe nombre de possibilités pour contrer cela, et aucune n'est la solution définitive, et aucune ne doit l'être (il vaut mieux plusieurs solutions qu'une seule). Dans ces solutions, Franciliens.net peut prendre sa place et proposer également un service de mail à chacun de ses adhérents. Comme les temps de réponse de ce service ne sont pas aussi critiques que le DNS, l'authentification radius, la navigation web, nous pourrions l'héberger dans un datacenter moins consommateur en énergie, moins cher (notre ancien datacenter à Auxerre, par exemple), sur nos anciennes machines.

La résolution suivante est mise au vote : *l'AG demande au bureau la mise en*

place d'un service de mail ouvert aux adhérents. En cas de nécessité le bureau est autorisé à négocier la mise en place d'une prestation de support pour celui-ci, en accord avec les finances de l'association. Ce service de mail devra être mis en oeuvre de manière à avoir un impact environnemental réduit, en accord avec les besoins.

Résultats du vote : par 8 voix pour, 2 abstentions, et 3 voix contre, la résolution est adoptée.

4.8 Adhésion à la Générale

L'association La Générale nous accueille aujourd'hui dans ses locaux et Franciliens.net les en remercie. Il est proposé d'adhérer à cette association afin de contribuer à son fonctionnement. Ce lieu associatif est idéal pour des rencontres et il serait intéressant d'y revenir pour de futures manifestations.

La résolution suivante est mise au vote : *Franciliens.net s'engage à adhérer à l'association La Générale. Le montant de la cotisation (prix libre) sera décidé par le nouveau bureau.*

Résultats du vote : par 13 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre, la résolution est adoptée.